Spark™

Herbicide

Herbicide à large spectre contre les mauvaises herbes dans les grandes cultures et les légumes applicable en pré et post-levée.

Produit	Spark est une poudre mouillable (WP) et contient 80% lénacile.
Cultures	culture des baies (B), cultures maraîchères (G), grandes cultures (F).
Spectre d'efficacité	Agrostide jouet du vent, Pâturin annuel, Moutarde des champs, Galinsoga, Laiteron, Ravenelle, Herbe aux écus, Bourse-à-pasteur, Ortie royale, Camomille, Renouée des oiseaux, Renouée liseron, Renouée persicaire, Séneçon, Chénopode, Myosotis, Mouron des oiseaux.
Emploi **Culture des baies**	**Fraises:** 1.5-2 kg/ha, contre *dicotylédones annuelles*. Il est possible de fractionner le traitement (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
Cultures maraîchères	**Betterave à salade, épinard, poireau [planté], scorsonère:** 1.5-2kg/ha, contre *dicotylédones annuelles*. 1 traitement par culture au maximum. Le dosage plus faible pour les sols minéraux ; le dosage plus haut pour les sols riches en matière organique et dans les sols tourbeux. Les sols sablonneux et pauvres en humus ne devraient pas être traités. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
Grandes cultures	**Betteraves à sucre et fourragère:** 0.2-0.4 kg/ha, contre *dicotylédones annuelles*. Application: post-levée. Le dosage plus

	faible pour les sols minéraux ; le dosage plus haut pour les sols riches en matière organique et dans les sols tourbeux. Uniquement dans le cas d'un mélange en cuve conforme aux indications du titulaire de l'autorisation. Les sols sablonneux et pauvres en humus ne devraient pas être traités. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. **Betteraves à sucre et fourragère:** 1.5-2 kg/ha, contre *dicotylédones annuelles*. Application: prélevée. 1 traitement par culture au maximum. Le dosage plus faible pour les sols minéraux; le dosage plus haut pour les sols riches en matière organique et dans les sols tourbeux. Les sols sablonneux et pauvres en humus ne devraient pas être traités. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
Mode d'action	L'absorption se produit principalement par les racines. Le Spark est transporté dans le xylème et empêche ainsi la photosynthèse.
Préparation de la bouillie	Préparation de la bouillie : Verser le produit directement au travers du tamis dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. **Mélanges :** Spark est miscible selon le catalogue LG **Protection des utilisateurs :** Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière.
Rotation des cultures	Après les betteraves ou les betteraves à salade, qui ont été traitées avec Spark au printemps, toutes les cultures peuvent être semées en automne. Une exception est le seigle sur les sols tourbeux.
Classement	Danger  P102 Tenir hors de portée des enfants. EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H318 Provoque des lésions oculaires graves.

	H351 Susceptible de provoquer le cancer. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2).
Comportement dans l'environnement	Le produit est homologué par l'OFAG. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.
Emballage	1 kg.
®	
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 02.02.22/RH/PM/LG0000

Leu+Gygax AG

5413 Birmenstorf, Téléphone 056 201 45 45
3075 Rüfenacht, Téléphone 031 839 24 41
www.leugygax.ch